

## EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

CACIB

ST ETIENNE

CACS



PARC DES EXPOSITIONS - HALL A



SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 NOVEMBRE 2016

RENSEIGNEMENTS : 04 77 51 43 52 - 04 78 84 07 22 (de 14h à 18h)

## SÉANCE DE CONFIRMATION

VENDREDI 11 NOVEMBRE  
DE 14 H À 17 H  
POUR LES CHIENS NON EXPOSÉS

Voir en page 4 ou sur [cedia.fr](http://cedia.fr)2 CLOTURES DES  
ENGAGEMENTS :

- 12 OCTOBRE 2016
- 27 OCTOBRE 2016

Engagements Internet :  
[www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)  
paiement sécurisé

la société canine demande 1,00 € supplémentaire  
par transaction pour frais administratifs  
(ne pas oublier les justificatifs  
pour les classes Travail et Champion)

MEILLEURS BABY, PUPPY, VÉTÉRAN  
MEILLEUR JEUNE CHAQUE JOUR  
MEILLEUR ADULTE DE L'EXPOSITION  
LE DIMANCHE

Entrée des chiens : 8h15

Jugements à horaires :

Les horaires seront disponibles 10 jours avant l'exposition sur [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr). Les chiens devront être présents 1/2 heure avant l'heure prévue et au plus tard à 11 h.

## JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

## SAMEDI 12 NOVEMBRE 2016

1<sup>er</sup> groupe

**Spéciale Colley,**  
Shetland ..... M. Dancoisne

**Spéciale CAMILA,**  
Berger Australien ..... M. Vizzari  
Bergers Belges ..... M. Juif

**Spéciale Bergers Blancs Suisses,**  
Schipperke ..... M. Griol  
Bearded, Bobtail, Schapendoes, Welsh Corgi ..... M. Klein  
Bergers de Brie, de Beauce, Loups Tchécoslovaques,  
de Picardie, Puli, Pumi, Mudi, Nizinny, Kuvaz, Podhale, Croate ..... M. Pécoult  
Kelpie Australien, Bouviers des Flandres, des Ardennes ..... M. Médard Mangin  
Bergers Allemands, Bergers des Pyrénées, Hollandais,  
Loup de Saarloos, Schapendoes et autres races ..... M. Thévenon

3<sup>e</sup> groupe

**Spéciale American Staffordshire** ..... Mme Lafay  
**Spéciale Terriers Jack Russell et Reverend Russell** ..... M. Griol  
**Spéciale Yorkshire** ..... M. Klein  
Airedale et Terriers Divers, Fox, Bull Terrier ..... M. Escoffier  
Staffordshire Bull Terrier (conf. Mme Lafay) ..... M. Van Raamsdonk (B)  
Terriers d'Ecosse ..... M. Dupas

6<sup>e</sup> groupe

Basset Hound ..... M. Griol  
Dalmatien, St-Hubert, Beagle et autres races ..... M. Masuez

7<sup>e</sup> groupe

Setters Irlandais ..... M. Juif  
Braques Allemand, de Weimar, Français, autres races ..... M. Médard-Mangin

8<sup>e</sup> groupe

Spaniels, Chiens d'eau ..... M. Dupas  
Tous les Retrievers (Labrador, Golden et autres) ..... M. Soulat

10<sup>e</sup> groupe

**Spéciale Whippet, Spéciale Barzoï** ..... Mme Bourdin  
Petit Levrier Italien ..... M. Klein  
Lévrier Afghan, Saluki, Sloughi, autres races (conf : M. Soulat) ..... M. Condo (I)

## DIMANCHE 13 NOVEMBRE 2016

2<sup>e</sup> groupe

**Spéciale Terre-Neuve, Landseer,**  
Sarplaninac, Berger du Caucase,  
d'Asie Centrale, de Bosnie Herzegovine, d'Anatolie ..... M. Pécoult

**Spéciale Léonberg** ..... M. Thévenon

**Spéciale Matin de Naples,**  
Dogues Allemands, Shar Peï, et autres races ..... Mme Lafay

**Spéciale Bouviers Suisses** ..... M. Garnero

**Spéciale races du CAMILA,**  
Dogues de Bordeaux ..... M. Vizzari

**Spéciale Dobermann,**  
Bullmastiff, Mastiff, Saint-Bernard, Dogue du Tibet  
Hovawart (confirmation M. Thévenon) ..... M. Van Raamsdonk (B)

Boxer, Bulldog Anglais, Terrier Noir Russe ..... M. Soulat

**Spéciale Dogue Argentin,**  
Cane Corso, Rottweiler ..... M. Hingue

Schnauzer, Pinscher, Affenpinscher,  
Montagne et Mâtin des Pyrénées ..... M. Médard-Mangin

4<sup>e</sup> groupe

Tous les Teckels ..... M. Médard-Mangin

5<sup>e</sup> groupe

**Spéciale Husky,**  
Malamute, Shiba, Primitifs ..... M. Klein

Akita Inu, Akita Américain, Cursinu ..... M. Médard-Mangin

**Spéciale Eurasier,**  
Chow-Chow, Basenji, ..... M. Escoffier

Samoyède, autres Nordiques, Spitz Allemands et Italiens,  
autres races du groupe ..... M. Griol

9<sup>e</sup> groupe

Tibetains, Carlin, Boston ..... Mme Estru

Cavaliers King Charles, King Charles, Chihuahuas, Coton de Tuléar,  
Chiens Exotiques, Pékinois, Japonais (confirmation Mme Larive) ..... M. Condo (I)

Caniches, Particolores, ..... M. Escoffier

Bouledogue Français ..... Mme Julien  
Bichons, Petit chiens Lions, Petits Griffons, Brabançons,  
autres races du groupe ..... Mme Larive

# EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES

**L'EXPOSITION SE TIENDRA À ST ETIENNE, Parc des Expositions les Samedi 12 et Dimanche 13 Novembre 2016**

**ARRIVÉE ET JUGEMENT** - Les jugements commenceront à 9 h 30 avec horaires.

**SORTIE DES CHIENS** - Les chiens non classés pourront quitter l'exposition à partir de 15 heures sur présentation du slip de jugement. Les chiens classés ne pourront pas sortir avant 17 h 00. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 h et 14 h après versement d'une caution de 20 € par chien.

**RESTAURATION** - Une restauration rapide et une buvette seront installées à l'intérieur de l'exposition.

**AFFICHAGE** - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**PRESENTATION** : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

**Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livres d'attente compris)** d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

## CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. **OUVVERTE** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

**TRAVAIL** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement).

**Les classes intermédiaire, ouverte et travail entrent en concurrence pour l'attribution du CACS**

**CHAMPION DE BEAUTÉ** - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

**Les classes intermédiaire, ouverte, travail et Champion entrent en concurrence pour l'attribution du CACIB**

**JEUNES** - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

**PUPPY** - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

**BABY** - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

**VETERAN** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

**MEUTES** - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

**Chiens Courants** : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

**Terriers-Teckels** : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre. **Teckels** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**LOT D'AFFIXE** - (Peut être constitué sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT DE REPRODUCTEUR** - (Peut être constitué sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**COUPLE** - Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**PAIRE** - Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de la Société Canine Rhône-Alpes et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition.

**CLOTURE DES ENGAGEMENTS :**

- 1<sup>re</sup> clôture le 12 octobre 2016
- 2<sup>e</sup> clôture (avec majoration des tarifs) le 27 octobre 2016

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

**REFUS OU EXCLUSIONS :**

1<sup>er</sup> des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2<sup>e</sup> des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le «Service Vétérinaire» ;
  - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
  - d) ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

**JUGEMENTS** - Les juges officiers seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S. :** Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

**C.A.C.I.B. :** Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit. Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la F.C.I. pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupe» de la 1<sup>re</sup> journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2<sup>e</sup> jour.

## CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

**Gr. 1 :** Bergers Allemand et de Brie, Bouviers des Flandres 15 mois

**Gr. 2 :** Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet,

Staffi, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin

des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais,

Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve,

Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart,

Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois 15 mois

**Gr. 5 :** Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario,

Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco,

Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland 15 mois

**Gr. 6 :** Rhodesian Ridgeback 15 mois

**Gr. 8 :** Retrievers 15 mois

**Gr. 9 :** Épagneuls Pékinois et Japonais 10 mois

**Gr. 10 :** Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo,

Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski 15 mois

**RÉCLAMATIONS** - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

## TRÈS IMPORTANT

**Avis aux Exposants résidant à l'Étranger**

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

IV - Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

**A compter du 1er Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine.**

**OBLIGATIONS SANITAIRES : 2<sup>e</sup> Catégorie :** Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (révisé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

# DEMANDE D'ENGAGEMENT

## EXPOSITION DE ST ETIENNE les 12 et 13 Novembre 2016

CADRE RÉSERVÉ à la SOCIÉTÉ

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 27 octobre 2016 dernier délai (date de réception)** à :  
**Cédia - Exposition de St Etienne - 31230 COUEILLES**

**Joindre impérativement :** - Votre règlement à l'ordre de la SCRA (voir participation aux frais d'organisation)  
 - la photocopie des justificatifs (champion et travail),  
 - la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie ou provenant de l'étranger  
**UN CHIEN PAR FEUILLE - PHOTOCOPIES ACCEPTÉES**

Identification obligatoire : \_\_\_\_\_ N° LO (livre d'origines) : \_\_\_\_\_  
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_ Oreilles coupées : oui  - non

**Taille** .....  
 pour Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

**Couleurs** .....  
 pour Berger de Brie, Puli, Dobermanns, Pinschers, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkhound, Chow-Chow, Epagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cockers, Caniches, Bouledogues, Carlins, Cavalier King Charles.

**Nature du poil** .....  
 pour Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

**Poids** .....  
 Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né(e) le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Sexe : Mâle  Femelle

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Producteur : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_  
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

**Classe d'engagement :** Pour les classes travail et champion, joindre obligatoirement les justificatifs

Intermédiaire  Ouverte  Travail  Champion  Jeune  Puppy  Baby  Vétéran   
 Ne concourant pas  Meute  Lot de reproducteur  Lot d'affixe  Paire  Couple   
 Confirmation  (Doit impérativement être engagé dans une classe individuelle)

*En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit d'office dans la classe qui correspond à son âge*

Publicité dans le catalogue de l'exposition (à joindre à l'engagement)  
 1 page ..... 80 € 1/2 page ..... 50 €  
 Textes, Photos et Règlement sont à adresser avant le 11 octobre au secrétariat de l'Exposition

**Il ne sera pas adressé d'accusé de réception.**  
*La carte d'exposant sera adressée quelques jours avant l'exposition.*

### PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

| DEUX DATES DE CLÔTURE :<br>les 12 octobre et 27 octobre 2016   | Jusqu'au 12 octobre 2016 |             | Jusqu'au 27 octobre 2016 |             | Sommes adressées |
|--|--------------------------|-------------|--------------------------|-------------|------------------|
|  | Non Membre               | Membre SCRA | Non Membre               | Membre SCRA |                  |
| Pour le 1er chien (catalogue compris 4€) et exposant   | 40 €                     | 38 €        | 48 €                     | 46 €        |                  |
| Pour le 2e chien   | 36 €                     | 32 €        | 44 €                     | 40 €        |                  |
| Pour le 3e chien (+ une entrée gratuite)   | 36 €                     | 32 €        | 44 €                     | 40 €        |                  |
| Pour le 4e et suivant chacun   | 28 €                     | 24 €        | 36 €                     | 32 €        |                  |
| Puppy, baby, vétérân   | 22 €                     | 20 €        | 30 €                     | 28          |                  |
| Ne concourant pas (doit être inscrit au LOF - doit accompagner un chien engagé - ne pourra être ni jugé ni présenté).  | 15 €                     |             | 15 €                     |             |                  |
| <small>Tarif dégressif uniquement pour plusieurs chiens appartenant au même propriétaire.<br/>Les chiens inscrits en ne concourant pas, vétérân, puppy et baby ne peuvent être les premiers inscrits</small> |                          |             |                          |             |                  |
| Lot d'affixe, lot de reproducteur, paire, couple   | 12 €                     |             | 12 €                     |             |                  |
| Meutes avec 6 chiens en individuelle   | 75 €                     |             | 75 €                     |             |                  |
| Chien supplémentaire dans la meute   | 20 €                     |             | 25 €                     |             |                  |
| Carte accompagnateur (entrée gratuite jusqu'à 12 ans)  | 3 € x _____              |             |                          |             |                  |
| <small>Réduction aux membres de la SCRA<br/>joindre obligatoirement copie de la carte d'adhérent 2016</small>  |                          |             |                          | Total :     |                  |

**Classes Travail et Champion :** voir précisions au verso.  
**Joindre impérativement les copies des titres.**  
**Si vous engagez dans les classes champion ou travail PAR INTERNET, vous devez envoyer les copies des certificats de champion ou travail à Cédia (mail ou fax).**  
*En l'absence de ces justificatifs, le chien sera inscrit en classe ouverte.*

### ATTESTATION

J'éclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer la sanction prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

**Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 15 h**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire :

Parkings gratuits

**ATTENTION :** les véhicules (camping car et voitures) garés dans l'enceinte du parc expo ne pourront sortir avant 17h.

CHEQUE BANCAIRE à l'ordre de la SCRA  
 MANDAT-CASH ou MANDAT INTERNATIONAL (exposants étrangers exclusivement - joindre copie) à l'ordre de la SCRA

VIREMENT BANCAIRE (français) à établir à l'ordre de la SCRA  
 AGRIFRPP845 - Code IBAN : FR76 1450 6033 4062 3507 9406 083 - Code BIC : AGRIFRPP845  
 en date du \_\_\_\_\_

**Les demandes d'engagement non accompagnées de leur règlement seront refusées.**

**Cages gratuites en nombre limité**

## RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion

### CLASSE TRAVAIL

(la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements)

**Chiens de Défense** : le chien doit avoir obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring - soit un Brevet Campagne - soit un Brevet Mondioring - soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1) - soit un Brevet de Pistage français - soit un Brevet de recherche utilitaire - soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I. - soit un test international de sauvetage - soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

**Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux**

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu TB ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> degré

**Chiens Courants** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

**Spaniels** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

**Retrievers** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

**Barbets** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> cat.).

**Terriers** : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

**Teckels** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3<sup>e</sup> prix.

**Chien d'Elan Norvégien** : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

• sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon

• sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

**Chiens de Rouge et de Bavière** :

• TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

**Chiens Nordiques de Traîneau** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

**Lévriers** : Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la première moitié des concurrents engagés (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

### CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant la date de clôture des engagements. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

Joindre **copie de l'attestation SCC** (pour la classe travail) ou **copie du titre de champion** (pour la classe champion).

En l'absence de justificatif (engagements internet ou courrier), le chien sera mis automatiquement en classe ouverte.

## SÉANCE DE CONFIRMATION ST ETIENNE VENDREDI 11 NOVEMBRE 2016 de 14h à 17h (concerne uniquement les chiens non engagés à l'exposition)

**PARC DES EXPOSITIONS - HALL C - Bd J. Janin**  
**Parking gratuit**

**RENSEIGNEMENTS : 04 77 51 43 52 - 04 78 84 07 22 (14H à 18H)**

**CLÔTURE DES ENGAGEMENTS PAR COURRIER : 22 OCTOBRE (date de réception)**

**CONFIRMATIONS** : votre chien doit être **identifié très lisiblement** et vous devez le présenter avec

- sa **fiche d'identification**

- son **certificat de naissance** de la Société Centrale Canine

- le **certificat de vaccination anti-rabique** pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie

- ainsi que le **formulaire d'examen de confirmation** correctement rempli (téléchargeable sur [www.scc.asso.fr](http://www.scc.asso.fr) - DOCUMENT - FORMULAIRES)

**S'inscrire par : - Internet [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr)**

- **courrier : Découpez ce coupon et renvoyez-le à :**

**Madame RIVIERE - 2215 route de Bourg-Argental - 42660 PLANFOY**  
**accompagné de votre règlement**

**+ enveloppe timbrée (tarif 20 gr. en vigueur) à votre adresse pour recevoir votre carte d'entrée**  
**en cas d'absence, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés**

**Demande d'Engagement à la séance de confirmation (14h - 17h)**

**Un chien par feuille, photocopies correctes acceptées.**

Race \_\_\_\_\_ Sexe \_\_\_\_\_

Identification : \_\_\_\_\_ N° L.O.F. : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_\_  
Puce ou tatouage

Nom du chien : \_\_\_\_\_

Nom du Père : \_\_\_\_\_

Nom de la Mère : \_\_\_\_\_

Nom du Producteur : \_\_\_\_\_

Nom/Prénom du Propriétaire : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

- les règlements par **chèque**  
sont à libeller à l'ordre de **S.C.R.A.**

- les règlements par **mandat-cash**  
sont à libeller à l'ordre de **S.C.R.A.**

### Règlement

Confirmation seule : 35 €

**Mode de règlement :**

chèque

Mandat-cash

**PAS DE CONFIRMATION AU POTEAU**